

Direction Générale

Monsieur
Mike GERARD
13, chemin Petit-Montfleury
1290 Versoix

Genève, le 3 décembre 2010

Votre courriel du 28 novembre 2010

Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel du 28 novembre dernier, qui a retenu toute notre attention.

S'agissant de vos deux demandes relatives aux vols autorisés par l'Aéroport International de Genève (AIG) au-delà de 00h29 en cas d'évènements exceptionnels imprévus et aux procès-verbaux des séances de la commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien, nous avons rappelé aux membres de la commission les réponses apportées à ces requêtes par l'OFAC (courrier du 5 juin 2009), respectivement par le Président du Conseil d'administration de l'AIG (courrier du 24 septembre 2009).

Le dernier paragraphe de votre missive a retenu tout particulièrement l'attention des membres de la commission, dès lors que vous affirmez que la qualité du repas prévu au terme de la dernière séance de l'année « *incitera certains membres de la CCLNTA qui s'excusent très (trop) souvent [de] leur absence des réunions d'y être présents* ».

Outre le fait d'être dénués de tout fondement, vos propos portent atteinte à la probité des membres de la commission. Ceux-ci ont demandé au soussigné de vous faire savoir qu'ils ne tolèrent plus vos propos désobligeants. Si vos réflexions vous amènent à porter un jugement personnel sur le fonctionnement des institutions et les actions de vos concitoyens, nous vous prions de faire preuve de retenue dans l'expression de vos états d'âme.

Les membres de la commission ont également manifesté leur désaccord avec votre manière d'interpeller la commission. A l'avenir, vous voudrez bien vous adresser au représentant de l'ARAG qui siège au sein de la commission, qui relayera vos demandes.

En espérant que vous aurez la courtoisie de publier la présente sur le site Internet de l'ARAG, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Robert DEILLON



Directeur général

Copie :

Membres de la commission.